

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 18 décembre 2023

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE et Carole SOULIER.

Excusés : Mme et MM. Gaëlle RAYNAUD, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Quorum : 8

Ordre du Jour :

- Déclarations d'intention d'aliéner
- Admission en non-valeur de la société Vignobles Beaujolais
- Dissolution du Syndicat Rhodanien de développement du Câble (SRDC)
- Obligation de mise en place d'un diagnostic permanent de la station d'épuration
- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la mise en place du diagnostic permanent
- Adhésion au dispositif de signalement des actes de violences et de discrimination auprès du Centre de Gestion du Rhône
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- RIFSEEP : Modification d'attribution
- Décisions modificatives
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

▪ Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété en vente route des Pasquiers.

▪ Admission en non-valeur de la société Vignobles Beaujolais

Le Conseil Municipal est informé par le Service de Gestion Comptable de Villefranche-sur-Saône que le titre n°89 émis en 2022 ne peut être recouvré pour cause de liquidation judiciaire de la société Vignobles Beaujolais.

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur le titre qui avait été émis à la Société Vignobles Beaujolais pour un montant de 717.95€.

▪ Dissolution du Syndicat Rhodanien de développement du Câble (SRDC)

Le Conseil Municipal approuve la dissolution du SRDC ainsi que les conditions du protocole d'accord ayant pour objet d'organiser la répartition, entre les membres du Syndicat, de l'actif et du passif, et du droit et des obligations du Syndicat.

- **Obligation de mise en place d'un diagnostic permanent de la station d'épuration**

Le Conseil Municipal décide de mettre en place un diagnostic permanent de la station d'épuration permettant notamment d'exploiter le système dans une logique d'amélioration continue et d'évaluer la conformité des réseaux de collecte en temps de pluie, dans le but de limiter la quantité de déversements et les flux de pollutions rejetés vers le milieu naturel. Cette conformité sera évaluée tous les ans par la Police de l'Eau à partir d'un critère, choisi parmi 3, concernant la quantification des rejets

- **Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la mise en place du diagnostic permanent**

Suite à l'approbation par le Conseil Municipal de la mise en place de ce diagnostic permanent, il convient de financer cette opération dans les meilleures conditions. Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau.

- **Adhésion au dispositif de signalement des actes de violences et de discriminations auprès du Centre de Gestion du Rhône**

La loi de transformation de la fonction publique prévoit l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violences, discriminations, harcèlements et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

Ce dispositif, à destination des fonctionnaires, a pour objectif de lutter contre ces violences et d'accompagner les victimes concernées. Le Centre de Gestion du Rhône propose une prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif. Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à ce dispositif auprès du Centre de Gestion du Rhône.

- **Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**

Suite à la parution du décret du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents, notamment de catégorie C, le Conseil Municipal décide d'appliquer cette prime selon un barème défini aux agents pouvant en bénéficier. Le versement sera effectué avant le 30 juin 2024.

- **RIFSEEP : Modification des critères d'attribution**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions de modifications des critères d'attribution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Ces modifications portent notamment sur les plafonds des primes et sur les modalités de maintien de ces dernières lors d'arrêt maladie. Le conseil municipal décide de solliciter l'avis du CST du Centre de Gestion du Rhône afin de permettre la mise en place de ces modifications.

- **Décisions modificatives**

Le Conseil Municipal décide de modifier les inscriptions budgétaires afin de tenir compte des nouvelles recettes et dépenses sur le budget principal et sur le budget annexe assainissement.

- **Compte-rendu des commissions :**

Commission « Vie scolaire / Fleurissement »

- Une nouvelle organisation temporaire au sein service du restaurant scolaire a été mise en place pour la livraison des repas par un prestataire extérieur. Une société a également été choisie pour réaliser le nettoyage des locaux et la vaisselle.

Commission « Voirie »

- Compte tenu des problèmes de stationnement sur le parking du Centre Technique Municipal liés à la proximité de la recyclerie, une réflexion est engagée pour clôturer ce dernier
- La commission se réunira courant janvier pour la priorisation des travaux de voirie pour l'année 2024
- Une réflexion a été engagée concernant le raccordement des cuves de récupération des eaux de pluie installées au CTM et sur les différentes possibilités d'embellissement de ces dernières (platelage, peinture...)

Commission « Bâtiments »

- Les vérifications des aires de jeux ont été effectuées. Des devis ont été établis pour le remplacement de l'ensemble de la structure. Ces derniers seront étudiés lors de l'établissement du budget 2024.
- Une réunion est prévue le 20 décembre concernant le projet de désimperméabilisation des cours d'école avec les différents acteurs concernés par le projet.

Le bulletin municipal est finalisé et sera distribué après les vœux du Maire qui auront lieu le vendredi 19 janvier 2024.

Une coupure de courant est prévue le 25 Janvier sur le secteur des Tourniers.

La course « Paris-Nice » aura lieu le 6 Mars prochain et passera par Lancié (Place des Pasquiers puis route de Corcelles).

Dans le courant du 1^{er} semestre, le ramassage des ordures ménagères interviendra tous les 15 jours (phase d'essai).

Les travaux de remplacement des ampoules de l'éclairage public au LED auront lieu courant Avril/Mai. Une étude sera réalisée prochainement pour un nouvel éclairage du monument aux morts.

PV arrêté le 29 janvier 2024,

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

